



Annexe 4

RAPPORT D'ACTIVITES 2007

Version provisoire du 1^{er} juin 2008

SOMMAIRE

Introduction

1. Le Projet de Parc National des Calanques

- 1.1. Le soutien du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable au projet de Parc National
- 1.2. Le processus de création
- 1.3. La Ville de Marseille s'engage
- 1.4. La commune de la Ciotat entre dans le processus
- 1.5. Le développement durable et le projet de Parc National au cœur des débats politiques
- 1.6. Le Grenelle de l'environnement : une visibilité nationale pour les projets concernés
- 1.7. Le GIP intégré aux réseaux des Parcs Nationaux de France en tant qu'organe préfigurateur
- 1.8. Les habitants au cœur du projet
- 1.9. Diagnostic de territoire préalable aux propositions de cœurs de parc et de périmètre optimal de l'aire de libre adhésion

2. Connaissance et préservation

- 2.1. Natura 2000 Mer et Terre
 - 2.1.1. Milieu marin
 - 2.1.2. Milieu terrestre
 - 2.1.3. Poursuite de l'inventaire et recensement nacres, mérours, corbs (saison 2007)

3. L'animation et la coordination de la gestion

- 3.1. Coordination et animation de la gestion au quotidien
 - 3.1.1. Relance du Groupe de Travail « Propriétaires et gestionnaires publics du site classé des Calanques »
 - 3.1.2. Participation à des projets structurants pour la gestion du massif
 - 3.1.3. Prise d'images et manifestations
- 3.2. Dispositif de sensibilisation et de surveillance
 - 3.2.1. Patrouilles Vertes et Bleues : des résultats perceptibles mais des sites toujours menacés
 - 3.2.2. 3 550 plaisanciers sensibilisés par les Patrouilles Bleues du GIP des Calanques

4. Communication

- 4.1. Plan de communication
- 4.2. Relations presse
- 4.3. Communication interne
- 4.4. Partenariats / actions de communication externes et communes
- 4.5. Partenariat / Echange et réseaux

5. Données, Cartographie

- 5.1. Finalisation du DOCOB Tome 1
- 5.2. Inventaires et recensement des populations de mérours et de grandes nacres
- 5.3. Projet Parc National
- 5.4. Plan de balisage
- 5.5. Opération « Calanques Propres 2007 »
- 5.6. les Patrouilles Vertes et Bleues

6. Bilan financier

- 6.1. Organisation
- 6.2. Fonctionnement
- 6.3. Investissement

Introduction

L'année 2007 a constitué pour le Groupement d'Intérêt Public des Calanques une année de transition et d'accélération de ses missions. Il s'agissait de la dernière année du GIP au titre de sa convention constitutive initiale de 1999, signée initialement pour une durée de 8 années. Les membres ont néanmoins décidé à l'unanimité de proroger la structure pour 3 ans afin de mener à bien le projet de parc national.

A l'échelle nationale, 2007 fut marquée par la création de deux Parcs Nationaux à la Réunion et en Guyane et du premier Parc Naturel Marin en Iroise, consécutivement à l'adoption de la loi du 14 avril 2006.

Le renforcement relativement conséquent de l'équipe du GIP - recrutement de quatre chargés de mission (milieu marin, quotidien des calanques, aire d'adhésion, communication) et la pérennisation des contrats des salariés déjà présents - a permis la poursuite des

missions du groupement, telles le projet de création du Parc National, le programme Natura 2000, l'amélioration de la coordination et de l'animation de la gestion du site classé, ainsi que la communication.

De nombreux événements ont marqué l'avancée du projet de Parc National des Calanques.

Il faut citer notamment la venue, à l'invitation de Guy TEISSIER, Président du GIP, devant les membres du Conseil d'Administration, en début d'année, d'un haut fonctionnaire du Ministère de l'Ecologie, M. BARTHOD, sous-directeur des Espaces Naturels, chargé d'apporter le soutien technique nécessaire à l'élaboration du dossier de création du parc.

On mentionnera également le lancement, sous l'égide de la commission « parc national » du GIP, d'une étude de diagnostic territorial visant à identifier les espaces ayant vocations à intégrer le futur parc. Cette réflexion a permis au Conseil d'Administration du GIP de

préciser sur de meilleures bases scientifiques, institutionnelles et sociétales, le périmètre potentiel du projet.

L'engagement des collectivités dans le projet de parc national s'est considérablement renforcé au cours de cette année : on citera notamment les déclarations de Jean-Claude GAUDIN, sénateur-maire de Marseille, qui s'est prononcé, au côté de Guy Teissier, Député-Maire d'arrondissement, président du GIP, en faveur du projet, le 20 septembre. On citera également la décision du conseil municipal de La Ciotat et de son maire, Patrick Boré, d'adhérer au GIP en 2008.

Les activités du GIP pour l'année 2007 peuvent se répartir selon cinq axes :

- le projet de création du Parc National,
- la connaissance et les propositions de gestion (Natura 2000),
- la coordination, l'animation, l'accueil et la surveillance

(groupes de travail, patrouilles estivales, avis sur les manifestations,),

- la communication,
- la cartographie (station SIG),
- les fonctions support.

Le G.I.P prorogé afin de mener à bien ses deux principales missions

La convention constitutive du GIP, créé en 1999 pour une durée de vie de huit années, arrivait à échéance le 17 décembre. Compte tenu des travaux restant à mener, et notamment le projet de parc national, les instances du groupement (Conseils d'Administration et Assemblée Générale) et ses partenaires institutionnels bailleurs de fonds (Ministère de l'Ecologie, communes de Cassis et Marseille, Département et Région) ont approuvé dès l'été le principe de prorogation et sa durée. Après avoir reçu délégation par arrêté interministériel du 4 décembre 2007, le préfet de Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et des Bouches-du-Rhône a pris l'arrêté d'approbation de l'avenant prorogeant la convention initiale en date du 14 décembre 2007.

Le Projet de Parc National des Calanques

Le processus de création du Parc National des Calanques s'est accéléré en 2007. C'est notamment le résultat de l'appropriation des nouveaux textes (loi et décrets) parus en 2006 et l'élaboration de la doctrine, que ce soit au niveau national que localement.

Cette année a été marquée par le soutien réaffirmé de l'Etat au processus de création, et le renforcement de l'engagement des collectivités concernées. Une étude de diagnostic de territoire, a été lancée afin de fournir au Conseil d'Administration du GIP un outil d'aide à la décision qui lui a permis le 29 novembre de valider le périmètre maximal de travail pour la création du parc. L'année s'est terminée par la prorogation du GIP décidée de manière unanime par l'ensemble de ses membres.

1.1. Le soutien du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable au projet de Parc National

A l'invitation de Guy TEISSIER, Président du GIP, et conformément à l'engagement de Nelly OLIN, Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable du précédent gouvernement lors de sa venue en 2006, Christian BARTHOD, Sous-directeur des Espaces Naturels au sein de la Direction Nature et Paysages a été missionné apporter le soutien technique nécessaire à l'élaboration du dossier.

Cela s'est traduit notamment en mars 2007 par une réunion d'information et d'échange sur la réforme et sur les principes des parcs nationaux, avec les membres du Conseil d'Administration du GIP.

Ce fut l'occasion de rappeler les raisons qui ont conduit à la nouvelle loi du 14 avril 2006 : malgré la réussite des sept parcs existants, (Vanoise, Port-Cros, Pyrénées Occidentales, Cévennes, Ecrins, Mercantour, Guadeloupe), la politique des parcs nationaux en France marquait depuis de nombreuses années des signes

d'essoufflement. La France n'a en effet pas créé de nouveaux parcs nationaux depuis les années 80. La loi est en grande partie inspirée du rapport parlementaire sur l'avenir des parcs nationaux remis en juillet 2003 au Premier ministre par Jean-Pierre GIRAN, député du Var. Celui-ci insistait entre autres sur la nécessité d'allier l'intérêt national de protection aux spécificités locales. M. BARTHOD a apporté des précisions sur l'élaboration du dossier d'avant-projet du parc, en vue de la prise en considération du dossier par l'Etat.

Il a rappelé que les parcs nationaux sont constitués de deux types d'espaces, une « aire de libre adhésion » ainsi qu'un ou plusieurs « cœurs », terrestres ou marins. La loi a également créé les « parcs naturels marins » pour répondre aux particularités techniques et juridiques du milieu marin au sens strict et a donné naissance à l' "Agence des aires marines protégées", établissement public national.

1.2. Le processus de création

La première étape de création du parc passe par la « prise en considération » d'un dossier d'avant-projet par le Premier Ministre, après avis du Comité National de Protection de la Nature et du Comité Interministériel des Parcs Nationaux.

Dans cet avant-projet, deux notions seront à mettre en exergue :

- l' « intérêt spécial » des espaces proposés en cœurs de parc : un territoire inclus dans un parc national doit être remarquable, original, et doter d'un caractère spécifique ;

- « l'enveloppe maximale de raisonnement », délimitation maximale du territoire de réflexion qui ne conditionne pas les limites finales du projet.

1.3. La Ville de Marseille s'engage

Lors d'une conférence de presse, le 20 septembre 2007, tenue en commun avec Guy TEISSIER Président du GIP des Calanques

et Député Maire des 9^e et 10^e arrondissements, Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Sénateur Maire de Marseille, Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, s'est déclaré prêt à saisir l'opportunité que représente le premier parc national péri-urbain, terrestre et marin, de France et d'Europe, pour valoriser « nos quartiers, nos villes et notre région ».

1.4. La commune de la Ciotat entre dans le processus

Dotée d'espaces naturels exceptionnels, la ville de la Ciotat est invitée depuis cette année dans les instances du GIP avant une adhésion officielle pour l'année prochaine.

1.5. Le développement durable et le projet de parc national au cœur des débats politiques

Année d'élections locales particulièrement importantes, 2007 a été marquée par la prise de conscience générale au niveau de la population que dans le champ politique, des enjeux de développement durable. Au niveau local le projet de parc national a constitué un sujet électoral clé, puisque présent au

premier chef dans la quasi-totalité des programmes électoraux des candidats des communes

1.6. Le Grenelle de l'environnement : une visibilité nationale pour les projet concernés.

Ce processus ambitieux de concertation autour du développement durable sous l'égide de l'Etat a donné lieu à d'importants débats et décisions de principes qui seront traduits en mesures concrètes dès 2008. Les aires protégées en général, et plus précisément le projet de Parc National des Calanques, ont été au cœur des discussions du groupe de travail chargé de traiter de la biodiversité (cf mesure n° 73 du Grenelle).

1.7. Le GIP intégré aux réseaux des Parcs Nationaux de France en tant qu'organe préfigurateur

La loi 14 avril 2006 a créé l'établissement public Parc Nationaux de France (PNF) chargé de prêter concours et d'animer le réseau des parcs nationaux français. L'établissement contribue ainsi à

créer de la doctrine et interpréter les nouveaux textes de loi. Un réseau dynamique des chargés de mission pour l'accompagnement à la création des chartes des parcs nationaux a été mis en place, auquel le GIP est convié. De même le GIP est invité au réseau des chargés de communication des parcs nationaux.

A noter que le GIP est également convié au réseau de l'Atelier des Espaces Naturels (GIP ATEN) : son personnel a la possibilité de suivre les formations professionnelles proposées par cette structure.

1.8. Les habitants au cœur du projet

Le GIP a participé à de nombreuses réunions, assemblées générales des associations de propriétaires, des Comités d'Intérêt de Quartier et de leurs fédérations, d'associations de défense de l'environnement, d'usagers, etc, pour présenter l'avancée du projet. Une trentaine de réunions a été menée durant l'année 2007 dans ce cadre.

1.9. Diagnostic de territoire préalable aux propositions de cœurs de parc et de périmètre optimal de l'aire de libre adhésion

Sur demande du Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, avec l'aval du conseil d'administration du GIP, une étude a été lancée mi 2007 pour la réalisation d'un « *diagnostic de territoire préalable aux propositions de cœurs de parc et de périmètre optimal de l'aire de libre adhésion* ». Le Bureau d'étude INEA a été choisi pour réaliser celle-ci en collaboration, pour la partie marine, avec l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP), créée par la loi du 14 avril 2006).

Ce travail de diagnostic patrimonial (biodiversité, paysages, culture) des espaces naturels terrestre et marin autour de la métropole marseillaise a permis, en lien avec le conseil scientifique et pédagogique du GIP, de mettre en évidence des espaces terrestres et marins remarquables, dits « d'intérêt spécial » ayant vocation à intégrer un parc national conformément aux textes en vigueur.

Le territoire d'étude a concerné une vaste zone englobant la métropole marseillaise et le littoral de Martigues à Saint-Cyr-sur-Mer sous l'égide d'un comité de pilotage basé sur la commission « Parc National » du GIP élargie à certains acteurs clé du territoire. Ce comité de pilotage s'est réuni trois fois en fin d'année 2007.

Le 29 novembre 2007, le Conseil d'Administration du GIP, en fonction de l'intérêt des sites mis en exergue, mais aussi en fonction du projet politique, des contraintes temporelles et de moyens, a choisi un périmètre de travail pertinent resserré pour initier les concertations nécessaires à la poursuite du projet de Parc National « nouvelle génération ».

A terre, d'Est en Ouest, ont été identifiés plusieurs massifs à même de conférer aux espaces classés en cœur du futur parc national son caractère de littoral calcaire, insulaire, et marin - Pointe Fauconnière (Saint Cyr/Mer), Cap Canaille et Grand Caunet, Calanques, Carpiagne, îles marseillaises, Côte Bleue et chaîne de l'Estaque.

En mer, c'est l'aire globale au droit des massifs littoraux jusqu'à

la limite des 12 milles nautiques qui a été retenue comme espace de réflexion (environ 1 500 km²) pour l'espace cœur et l'aire maritime adjacente. Ce choix correspond à la philosophie des parcs nationaux de nouvelle génération qui se doivent d'être suffisamment vastes pour pouvoir mettre en application des outils de gestion adaptés aux questions qui se posent localement en coordination sur l'ensemble du territoire. Ainsi en mer, à l'image du nouveau Parc Naturel Marin de l'Iroise (3 500 km²), il conviendra par exemple de définir en fonction d'enjeux territorialisés les zones à usages régulés.

Ce périmètre maximal est celui sur lequel l'équipe du GIP poursuivra les concertations en vue de déterminer les limites potentielles du futur Parc National des Calanques dans le cadre de l'avant-projet de « prise en considération » soumis au Premier Ministre fin 2008.

Connaissance et préservation

2.1. Natura 2000 Mer et Terre

Durant l'année 2007, la partie « Analyse écologique et définition des enjeux de conservation du Document d'Objectif (DOCOB) du site Natura 2000 « Calanques et îles marseillaises » qui inclut le site classé marin et terrestre des Calanques a été examiné par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) les 4 et 24 mai 2007.

Cette première partie du DOCOB (« Tome 1 ») a été approuvée à l'unanimité et validée, sous réserve d'y apporter quelques corrections mineures demandées par le CSRPN, afin d'harmoniser les DOCOB Calanques et Cap canaille. Composé de deux volumes (document + annexes) totalisant plus de 600 pages pour le seul secteur « massif des Calanques et Archipel de Riou », le document est également résumé dans une note de synthèse de 80 pages. Le DOCOB sera disponible et

diffusé un fois le Tome 2 approuvé fin 2008.

Cette étape importante franchie, la concertation avec les acteurs du site sur les actions de gestion à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs nécessaires à la préservation de la biodiversité des sites s'est déroulée entre le 19 septembre et le 16 novembre 2007 pour la partie marine et entre le 20 novembre 2007 et le 20 février 2008 pour la partie terrestre. En moyenne à chaque séance une trentaine de personnes se sont réunies durant plus de 3 heures afin de débattre des problématiques identifiées, ce qui correspond pour chaque milieu naturel à un total de plus de 13 heures de réunions.

Pour chaque problématique, les habitats concernés, les sources de dégradation, les objectifs de gestion, les mesures proposées et les actions prévues et/ou en cours ont été abordées.

2.1. 1. Milieu marin

Cinq réunions de concertation ont été menées, correspondant aux cinq problématiques identifiées pour la partie marine dans la première partie du DOCOB :

Problématique 1 : Préservation des habitats en fond de calanque

L'objectif de cette première réunion était de soulever les enjeux écologiques des fonds de calanques, ainsi que le cadre de vie, la régulation de la fréquentation, et la qualité des eaux de baignade, avec les répercussions sur la sécurité du plan d'eau. Les problèmes de dégradation des habitats, notamment de l'herbier de Posidonie dus aux ancrages de bateaux, de la vitesse et des tonnages excessifs, ainsi que de la mauvaise qualité des eaux ont été abordés. Les mesures de gestion proposées afin de maintenir les habitats actuels dans un état de conservation favorable et de restaurer les herbiers de posidonie dégradés ont été discutées.

Problématique 2 : Préservation des milieux rocheux

Cette problématique a permis d'aborder la question du coralligène et des grottes obscures et semi-obscures. Ainsi, la dégradation de ces habitats a pu être discutée, qu'elle soit mécanique (ancrage, érosion manuelle, engins de

pêche perdus, chaluts), physico-chimique (pollution des eaux, réchauffement, impact de la plongée) ou due à des prélèvements excessifs de la ressource (pêche et chasse sous-marine, corailage, etc.). Les deux objectifs de gestion sont le maintien en bon état de conservation des zones de coralligène et des peuplements des grottes par le contrôle et / ou diminution des sources de dégradation ainsi que la restauration des zones de coralligène et des peuplements des grottes par la mise en place de restriction d'usage.

Problématique 3 : Amélioration de la qualité des eaux

Lors de cette réunion de concertation, les différentes sources de pollution ont été présentées, ainsi que les conséquences de la pollution des eaux sur les habitats tels que l'herbier de Posidonie, les roches du médiolittoral inférieur (dont fait partie le lithophyllum), l'infralittoral à algues photophiles, le coralligène et les milieux sableux. Les projets d'assainissement et les mesures proposées pour supprimer les apports polluants et restaurer les

milieux dégradés ont également été examinés.

Problématique 4 : Restauration des populations d'espèces patrimoniales et suivi de la propagation des espèces invasives

Le but de cette réunion était de faire le point sur l'état de conservation des espèces protégées et patrimoniales devenues rares (grande nacre, mérou, datte de mer, ...) ainsi que sur la présence d'espèces invasives (*caulerpa racemosa*, ...) dans les calanques. Les origines de l'altération des populations d'espèces ont été abordées, et les propositions de mesures de gestion pour la préservation des espèces patrimoniales ainsi que le contrôle et la surveillance des espèces invasives ont été étudiées.

Problématique 5 : Adaptation et respect de la réglementation

L'objectif de cette problématique, plus transversale, a permis de présenter un point sur la réglementation en vigueur, et les questions de non respect de cette réglementation, de la mise

en place d'un dispositif réglementaire adapté aux problématiques de conservation du site. La contractualisation avec les usagers et l'évaluation des mesures de gestion, ont été discutées.

Lors de chaque réunion de concertation, les questions d'information et de sensibilisation du public, ainsi que des suivis et expérimentations scientifiques à mettre en place, ont été prises en compte.

2.1.2. Milieu terrestre

Quatre concertations ont permis de discuter des 7 problématiques terrestres identifiées dans la première partie du DOCOB. Les objectifs de conservation, les propositions de mesures de gestion, les suivis ou expérimentations à mettre en œuvre sont étudiés pour chaque problématique.

Problématique 1 : Dégradation des zones littorales

Les problèmes écologiques les plus importants dans les Calanques se trouvent concentrées sur l'étroite bande littorale et plus particulièrement sur la partie ouest. Le littoral est

une zone à la fois de grande diversité biologique, très fragile et soumise à de fortes contraintes. En effet, l'origine de dégradations des habitats des zones littorales, sont liées à (i) l'urbanisation (construction, aménagements, dépôts de gravas, entretien des bords de routes et jardins privés, stationnement anarchique des véhicules sur les habitats, dépôts de scories des anciennes activités industrielles, foyers d'espèces envahissantes) ou (ii) à la fréquentation (piétinement liée à la divagation et au débarquement massif, dépôts de déchets, escalade littorale). Dans ce contexte, les objectifs de gestion seront d'une part de restaurer les habitats dégradés et d'autre part de protéger les habitats qui ont une « bonne santé » écologique.

Problématique 2 : Maintien des landes et pelouses sèches

Si les milieux ouverts couvrent 1/3 des calanques, seulement 38 ha sont d'intérêt prioritaires (pelouses) ou communautaire (landes). Ces habitats se trouvent généralement sur les sommets (Carpiagne, Estret, Marseillevyre, Puget) et sont pour la plus part l'héritage de

pastoralisme ancien (pelouses secondaires). Pour certaines zones, ce sont les fortes contraintes environnementales (très peu de sol et crête très ventées) qui sont responsables de leur présence (pelouses primaires). Ces pelouses et landes sont principalement menacées par la fermeture du milieu, mais la rudéralisation, le piétinement, les anciennes plantations de pin au Mont Puget et les cultures cynégétiques sont aussi des menaces mais secondaires. Pour favoriser les pelouses au détriment de la garrigue, un projet de pastoralisme au Mont Carpiagne a été présenté.

Problématique 3 : Préservation des milieux rocheux

Deux habitats sont ici visés : les éboulis et les falaises. Ces habitats ont des enjeux prioritaires pour la protection (i) de la seule espèce végétale d'intérêt prioritaire (Herbe à Gouffe) car elle pousse principalement dans les éboulis, (ii) d'espèces végétales protégées au niveau national comme la Lavatère, la Fougère scolopendre sagitée ou l'euphorbe arborescente car elles poussent dans les anfractuosités

des falaises, (iii) des chauves souris (12 espèces) et des rapaces (Aigle de Bonelli, le Faucon pelerin et le Grand Duc d'Europe) car ils gîtent et se reproduisent dans les falaises. Ces espèces peuvent être dérangées ou carrément menacées soit par l'impact direct de l'escalade (falaises) ou indirect lors de l'accès aux sites d'escalade et au pied des voies. En effet, pour accéder aux sites et souvent par manque de balisage clair, de nombreux raccourcis sont créés responsables à la fois de la fragmentation du milieu et du piétinement des éboulis qui sont souvent utilisés à la redescente. Le piétinement et le dépôt des sacs au pied des voies sont responsables de la dégradation de stations de plantes protégées qui poussent dans ces milieux. Les principales actions proposées sont l'amélioration des accès par un balisage réfléchi et l'information du public. La gestion spatiale et temporelle de certaines voies d'escalade et le déséquipement seront discutées dans un prochain groupe de travail.

Problématique 4 : Précarité des habitats forestiers

Parmi les forêts des calanques on distingue les jeunes pinèdes qui recolonisent de vastes secteurs, des pinèdes climaciques (stade ultime d'évolution) et des chênaies qui sont relictuelles (Marseilleveyre, La Gardiole). Mais c'est justement dans les chênaies et plus particulièrement dans les vieux arbres, que se trouvent une forte diversité en insecte saprophage (qui se nourrit de matière en décomposition), ressource alimentaire des chauves souris. Les menaces sont en premier lieu l'incendie et ensuite l'érosion du sol et la destruction des racines dues au piétinement, passage de vélo (VTT, Free Raider) ou d'engins à moteurs (Moto Cross, Quad). Afin de maintenir la fonctionnalité écologique des forêts, la gestion se tourne vers le maintien des feuillus dépérissants, la maturation des chênaies et la limitation des activités destructrices de la nature.

Problématique 5 : Maintien des grottes

Cet habitat présente une diversité biologique originale mais très mal connue : fougères, mousses, algues, invertébrés exclusivement souterrains,

chauves souris. Ces habitats ponctuels sont habituellement fréquentés par les spéléologues mais aussi les escaladeurs et surtout les campeurs et visiteurs. Ces activités perturbent les espèces en limitant les zones de tranquillité. Les principales dégradations des grottes sont les traces de feu, graffitis, bougies, déchets, suie au plafond et le bruit. Les grottes et les gouffres nécessitent des actions adaptées au cas par cas car les enjeux sont différents selon les grottes. Ainsi certaines grottes sont à la fois très fréquentées par les chauves souris et les hommes (Ex. Grotte Roland, Grotte de l'Oule) alors que d'autres le sont moins. L'objectif de gestion principal est de limiter le dérangement et d'assurer un réseau de sites souterrains tranquilles.

Problématique 6 : Maintien des habitats humides

L'eau libre, fondamentale pour les animaux, est très rare dans les Calanques compte tenu de la structure karstique du massif. Elle se trouve sous forme de suintements, sources ou vasque de cours d'eau temporaire. La rareté de ces habitats implique une gestion irréprochable, raison

pour laquelle il est nécessaire de suivre leur qualité et leur fonctionnalité. Les menaces sont de deux types : les menaces directes comme le piétinement et l'arrachage du Tuf, et les menaces indirectes comme la pollution de l'eau dont aucune donnée n'est disponible actuellement.

Problématique 7 : Conservation des espèces d'intérêt communautaire ou patrimonial

Cette problématique permet de relier les espèces aux habitats. En effet la gestion (préservation ou restauration) d'un habitat aura pour conséquence la Protection des espèces qui y vivent. Cependant, certaines stations d'espèces remarquables devront être gérées ponctuellement car les mesures de gestion de l'habitat ne permettront pas de les protéger spécifiquement.

Ces réunions de concertation ont donc permis d'informer les acteurs du milieu marin et terrestre sur les problématiques à traiter, sur le champ des réponses possibles aux problèmes soulevés, ainsi que sur les démarches et projets en cours. Cette démarche renforce également le terrain de

discussion entre tous les interlocuteurs intéressés – usagers, experts, décideurs – entamé depuis longtemps par le GIP des Calanques.

Suite à ces réunions, les objectifs validés dans le Tome 1 du DOCOB ont été hiérarchisés, et les avis et suggestions des différents acteurs sur les solutions à envisager ont été pris en compte pour la définition des mesures de gestion qui constitueront l'objet du Tome 2 du DOCOB.

La rédaction de ce Tome 2, qui constitue le « plan de gestion » du site Natura 2000, a débuté à la fin de l'année 2007 et se poursuivra durant l'année 2008. Ce nouveau volume sera constitué de fiches actions, élaborées selon les résultats de la concertation avec les différents acteurs du milieu marin et terrestre, mais également en collaboration avec ces interlocuteurs, qui continuent à être consultés tout au long du processus d'élaboration de cette nouvelle partie du DOCOB.

2.1.3. Poursuite de l'inventaire et recensement nacres, mérous, corbs (saison 2007)

Pour la 5^{ème} année consécutive 175 plongeurs bénévoles se sont mobilisés durant 3 jours (21, 22, 23 septembre 2007), afin de recenser sur les sites marins de Marseille (Planier, Archipels du Frioul et de Riou, littoral ouest des Calanques) le mérrou brun, le corb et la grande nacre de Méditerranée, espèces protégées ou rares, indicatrices de la qualité du milieu, de sa sensibilité, de son état d'équilibre ou de déséquilibre.

L'opération a été organisée et co-financée par le Comité Départemental 13 de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous Marins (FFESSM) au travers de sa Commission Environnement et Biologie Subaquatiques (CEBS 13), en partenariat avec le Groupement d'Intérêt Public des Calanques (GIP), la Ville de Marseille, l'Office de la mer, le Conservatoire d'Etudes des Ecosystèmes de Provence (CEEP), la Fondation d'Entreprise Total pour la biodiversité et la mer.

Comme les deux années précédentes, c'est le club du YCPR (Yachting Club de la Pointe Rouge) qui a accueilli cette manifestation dans ses locaux.

Les plongeurs scientifiques du Centre d'Océanologie de Marseille, du Parc Marin de la Côte Bleue, du GIP et de l'Institut océanographique Paul Ricard, ont encadré les membres des clubs de plongée locaux auxquels se sont joints des plongeurs individuels.

Le G.I.P, opérateur Natura 2000 de la partie marine et terrestre des Calanques, qui a utilisé les résultats des campagnes précédentes dans l'étude d'inventaire et de cartographie des communautés biologiques qu'il vient de finaliser, exploitera plus finement les résultats obtenus.

Ce sont au final 72 mérous et 1 seul Corb qui ont été recensés sur 26 sites et 76 grandes nacres vivantes qui ont été trouvées sur 16 sites (30 344 m² explorés). Ces données, notamment en ce qui concerne le Corb, montrent de nouveau que les habitats marins pris en compte ici ne sont pas à leur optimum en ce qui concerne le nombre d'individus de ces espèces emblématiques, lorsque l'on compare à d'autres sites similaires protégés (Port Cros par exemple).

L'animation et la coordination de la gestion

L'activité « coordination et animation de la gestion du site classé des calanques » a été marquée cette année par le recrutement en mai d'un chargé de mission et par la reprise de groupes de travail, dont celui des propriétaires publics. Le dispositif patrouilles vertes et bleues a quant à lui été renforcé.

3.1. Coordination et animation de la gestion au quotidien

3.1.1. Relance du Groupe de Travail « Propriétaires et gestionnaires publics du site classé des Calanques »

Afin de répondre pleinement à son rôle d'animation et de coordination de la gestion du Site Classé des Calanques, il a été décidé avec les gestionnaires publics de relancer un groupe de travail bimestriel intitulé « Groupe de travail Propriétaires et Gestionnaires publics du Site Classé des Calanques ». La

première réunion, qui s'est tenue le 07 Novembre 2007 a permis d'échanger sur la gestion de la pratique de la chasse dans le massif et de définir les modalités organisationnelles des futurs groupes de travail. L'objectif est de créer un espace de discussion et d'échange permettant dans un même temps d'approfondir une problématique particulière à l'ordre du jour et de répondre aux questions diverses soulevées par les partenaires (Ville de Cassis, Ville de Marseille, Département des Bouches-du-Rhône, Office National de Forêts et Conservatoire du Littoral).

3.1.2. Participation à des projets structurants pour la gestion du massif :

Le « Projet Candelle »

Il s'agit d'un projet initié par l'Office National des Forêts et la Fédération Française de Montagne et d'Escalade (FFME) qui a pour ambition de limiter les impacts sur le milieu et la flore générés par les accès aux voies d'escalade. En effet, les secteurs d'escalade sont souvent éloignés des sentiers balisés, ce qui oblige les grimpeurs à emprunter des sentes pour accéder à leurs

voies. La multiplication de ces sentes ne va pas sans poser de problèmes : augmentation de l'érosion, dégradation des éboulis calcaires méditerranéens (habitat Natura 2000), impacts paysagers, dégradation d'espèces protégées telles que la Sabline de Provence et la Lavatère Maritime.

La Candelle a été choisie comme site pilote pour sa richesse floristique, sa situation en cœur de massif et sa renommée pour l'escalade. Le projet, réfléchi et conçu en partenariat avec les professionnels de l'escalade, des associations, la DIREN, le GIP, vise à réaliser des aménagements légers pour canaliser les flux et à informer les grimpeurs grâce à une signalétique adaptée.

Participation au Comité de Pilotage du Plan de Massif

Le plan de massif est un document de planification relatif à l'aménagement et à l'équipement d'un massif forestier en vue de prévenir les risques d'incendies et de lutter contre eux de manière efficace. Il est élaboré par l'ensemble des partenaires concernés, sous l'égide de la DAF.

Il planifie et conditionne l'éligibilité à des financements publics des travaux prévus, en se basant sur une doctrine qui définit les actions de gestions préventives à l'échelle du massif. Le GIP a participé au comité de pilotage et a souligné la haute valeur patrimoniale du massif, des statuts actuels de protection (Site Classé, arrêté de Biotope, Site Natura 2000...) et de la démarche de création d'un Parc National de nouvelle génération. A ce titre il est apparu important que le projet soit présenté au sein de son Conseil d'Administration afin que de l'informer et lui faire émettre un avis sur les orientations et aménagements que le Plan de Massif propose de mettre en œuvre.

Etude « Entrées » ONF

Afin de pouvoir présenter une approche globale et cohérente de la fréquentation sur l'ensemble des entrées terrestres et maritimes, le Conseil d'Administration du GIP a approuvé en 2004 le principe de travailler sur cinq zones homogènes à terre. L'ONF gestionnaire d'un de ces cinq secteurs, la Forêt Domaniale des Calanques, a présenté au comité

de pilotage réuni pour l'occasion un rendu intermédiaire en juin 2007. Ce dernier a pu être enrichi de remarques des membres présents lors de la réunion. La prochaine étape sera la présentation des propositions d'aménagement sur le secteur concerné.

Suivi des infractions dans le site classé

Le GIP des Calanques a été informé à de nombreuses reprises d'infractions, dont la plupart correspondent à des travaux réalisés sans autorisation, commises dans le périmètre du Site Classé des Calanques ou du Site Natura 2000. Le groupement qui n'a pas de pouvoir de police, informe alors les services compétents, avec lesquels s'est mis en place un partenariat étroit : Service Départemental d'Architecture et du Patrimoine, Direction Régionale de l'Environnement, Services municipaux concernés, et bureau de l'urbanisme de la Préfecture des Bouches-du-Rhône. Ceux-ci mettent en œuvre la procédure adaptée en fonction de la nature et de la gravité des infractions.

Opération « Calanques propres 2007 »

400 bénévoles pour la collecte des déchets dans les Calanques

Le 9 Juin 2007, s'est déroulé "Calanques propres". Cette opération de nettoyage des déchets, à laquelle le GIP est associé depuis 2001, a été élue pour la troisième année consécutive "Opération Coup de Cœur" par la fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme. Le GIP des Calanques a été partenaire de cette initiative débutée en 2001.

Une trentaine d'associations bénévoles ont collecté des déchets sur le littoral sur terre et en mer, du Rove à la Ciotat (en passant par Ensues la Redonne, l'Estaque, la Pointe Rouge, les Goudes, Cap Croisette, Saména, Escalette, Sormiou, Morgiou, la Gardiole, En Vau).

Cette année, 15,5 m³ de déchets ont été ramassés. Parmi les objets trouvés sur le littoral (4, 5 m³), l'association Terre-Mer a comptabilisé une proportion de 26 % pour les débris en métal (cannettes, morceaux de ferrailles) et 24 % sont des pneus. Quant fonds marins (11 m³), les emballages en verre et en plastique prennent la

première place, puis ceux en métal qui représentent 26 %. De manière générale, l'état des fonds marins s'améliore, mais pour le milieu terrestre aucune évolution significative n'est à signaler.

Plan de balisage

Depuis plusieurs années les services de la Ville de Marseille et le GIP mènent de conserve une réflexion sur les possibilités d'évolution du Plan de balisage des calanques situées sur le territoire communal. Une proposition de modification ayant pour but d'augmenter la sécurité, et au premier chef des baigneurs, sur le plan d'eau, de limiter les conflits d'usages, d'améliorer la qualité de l'eau et de réduire les impacts sur le milieu a été présentée en Commission Nautique Locale le 22 mai 2007. Celle-ci a reçu pour l'heure un avis défavorable de la commission mais devrait évoluer dans les années à venir du fait des propositions faites lors des concertations Natura 2000 en mer et du travail réalisé dans le cadre du Plan de Gestion de la Rade de Marseille.

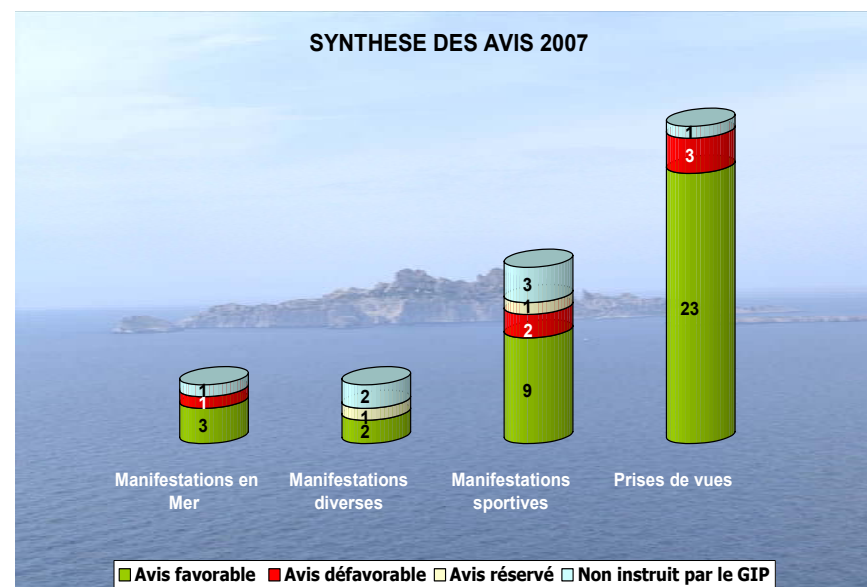
3.1.3 Prise d'images et manifestations

Dés 2002, les membres du GIP – propriétaires, gestionnaires – ont mis en place une procédure commune permettant l'instruction des demandes d'autorisations de manifestations, prises de vues et de manœuvres militaires. Les diverses demandes reçues sont traitées au cas par cas, en concertation avec les propriétaires, les gestionnaires, les administrations compétentes (en fonction des autorisations nécessaires), les municipalités concernées...

En 2007, sur l'ensemble du Site Classé des Calanques 53 manifestations ou prises de vues ont eu lieu. La synthèse des avis émis par le GIP est présentée ci-dessous :

Les prises de vues

La majorité des demandes d'autorisations traitées (52 % des cas) concernent la réalisation de tournages et de photographies. Si l'ampleur ou la nature des projets le nécessite, le GIP participe à des réunions de coordination afin de concilier au mieux les attentes des différentes parties prenantes. 85% des demandes ont reçues un avis favorable accompagné



de recommandation pour la réalisation des prises de vues, mais, une fois l'avis émis, le GIP ne peut assurer le suivi du projet lors de la réalisation des prises de vues.

Constat : L'augmentation de la notoriété du massif des Calanques et de l'agglomération Marseillaise, conduit à un accroissement des demandes d'autorisations, notamment pour des émissions de grande écoute. Il est donc nécessaire de prendre en compte les impacts directs (dérangement de la faune et de la flore, perturbations des habitats...) et indirect (augmentation de la fréquentation, promotion d'une image non conforme à la réalité du massif...) que peut générer la diffusion de certaines émissions qui envisagent les espaces naturels uniquement comme un support de production.

Les manifestations

Près de 30% des demandes d'autorisations concernent des manifestations sportives (majoritairement des randonnées) et reçoivent dans 75% des cas un avis favorable sous réserve du respect des préconisations édictées.

Diverses autres manifestations représentent 10% des demandes.

Constat : Une partie des propriétaires ou gestionnaires publics du Site Classé utilise le conventionnement pour contractualiser avec les pétitionnaires. Cette convention précise les précautions à prendre au moment de la manifestation ou du tournage et la répartition des responsabilités. Le document peut également prévoir une rémunération du propriétaire au titre du droit de propriété ainsi qu'en fonction de l'ampleur de la demande et des moyens éventuels à mettre en œuvre.

Les manifestations en mer

Seul 10% des demandes d'autorisations concernent des manifestations réalisées en mer.

Constat : De manière générale le milieu marin est peu soumis à des demandes d'autorisations au titre de manifestations. Il est néanmoins important de souligner que de plus en plus d'activités impactant le milieu se développent en mer. Durant l'été 2007 des groupes organisés, ont installés sans autorisations des activités interdites (tyroliennes)

par voie maritime, avec transfert de leurs clients.

3.2. Dispositif de sensibilisation et de surveillance

3.2.1. Patrouilles Vertes et Bleues : des résultats perceptibles mais des sites toujours menacés.

Moins de déchets, plus d'usagers informés, la sensibilisation estivale a porté ses fruits durant la saison 2008 sur terre et en mer pour le site classé des Calanques, mais les pressions dues à la fréquentation continuent à s'accroître.

8 000 personnes supplémentaires informées, moins de déchets et bivouacs : l'action des Patrouilleurs Verts dans les Calanques a porté ses fruits

Dans le cadre de l'application de l'Arrêté Préfectoral réglementant l'accès et la circulation dans les périmètres sensibles exposés au danger d'incendies et du dispositif général mis en place en partenariat avec le Bataillon des Marins Pompiers de la Ville de

Marseille, l'O.N.F., la Police Municipale, la Préfecture, le G.I.P. des Calanques a poursuivi pour la 7^{ème} année consécutive, l'opération Patrouilles Vertes tout l'été.

Les Patrouilles Vertes sont des équipes mixtes, composées de deux saisonniers, qui informent et sensibilisent le public l'été sur les sentiers du site classé des Calanques.

43 000 visiteurs sensibilisés aux règles de bonne conduite

Les Patrouilles Vertes ont informé cette saison 42 950 visiteurs. Randonner sur les sentiers balisés pour éviter de piétiner la flore, ramener ses déchets, respecter la réglementation estivale en vigueur concernant le risque incendie ont été les messages délivrés. Depuis 2005, le nombre de personnes informées ne cesse de croître, passant de 35 000 à 43 000 pour cette année avec un dispositif équivalent aux saisons précédentes.

Cette année, peu de déchets sur le territoire ont été observés par les animateurs de terrain. Quant au bivouac, seulement 83 ont été recensés. Ce chiffre est en

baisse constante depuis 3 ans (divisé par 8) car l'interdiction de bivouaquer commence à être connue.

Durant la période de travail des Patrouilleurs, 13 jours de fermeture du massif ont été dénombrés, qui correspondent à un niveau de danger noir au titre de l'arrêté préfectoral. Lors de ces journées les Patrouilleurs se sont positionnés aux différentes portes d'entrées du massif afin d'informer le public de cette interdiction d'accès. Il est à noter que le dispositif est alors relayé (si la mer le permet) par les Patrouilleurs Bleus qui ont pour mission de sensibiliser à terre les visiteurs qui n'ont pu être informés, ayant atteint le liseré côtier avant que les Patrouilleurs Verts n'arrivent.

Les jours d'interdiction d'accès au massif, peu de visiteurs se sont rendus dans les Calanques par comparaison à d'autres années où ces journées de danger noir correspondaient au nombre de personnes sensibilisées le plus élevé. Cette connaissance de la possible fermeture d'un espace naturel s'explique par un bon relais presse (revue de presse saison estivale) et par un renforcement

significatif des moyens d'information de la part de tous les acteurs, dont les propriétaires et gestionnaires publics (Préfecture, Mairies, ONF, CDT13, Conseil Général...).

Des brochures pédagogiques, des patrouilleurs mieux formés améliorent le dispositif.

La distribution de plaquettes informatives auprès du public, une formation initiale des patrouilleurs de 5 jours axés sur l'aspect pratique a renforcé la qualité du dispositif et expliqué le nombre croissant cette année d'usagers informés.

En effet, les patrouilleurs ont distribués de nombreux documents pédagogiques (concernant les déchets, forêt, ...) auprès des visiteurs dont :

- la **Charte de Bonne Conduite du G.I.P des Calanques** prônant les comportements respectueux de l'environnement terrestre et marin,

- une brochure intitulée « **Envie de Ballade ?** » réalisée en partenariat avec le CDT 13 et tous les gestionnaires d'espaces sensibles du département (Sainte- Victoire, les Alpilles, le Massif de l'Etoile, ...) afin de diffuser un numéro commun « le

0 811 20 13 13 » à tous les massifs du département pour la connaissance du niveau de danger feu de forêts et donc de la possible fermeture des espaces naturels.

La formation théorique et pratique des patrouilleurs s'est déroulée en 5 jours au lieu de 2. L'accent a plus particulièrement été porté sur le pragmatisme par une simulation de mise en situation grâce à un jeu de rôle. Cet aspect a permis aux patrouilleurs d'avoir un discours commun et le plus adapté possible à la réalité ainsi qu'être opérationnels dès leurs premiers jours.

Le dispositif de sensibilisation du G.I.P est actif sur terre et en mer. Les Patrouilleurs Bleus sont un relais auprès des plaisanciers.

3.2.2. 3 550 plaisanciers sensibilisés par les Patrouilles Bleues du G.I.P des Calanques

Le G.I.P des Calanques, en étroite partenariat avec la Ville de Marseille, le Conservatoire Etudes et Ecosystème de Provence (CEEP) – Frioul, l'Office de la Mer, le Naturoscope, l'AIEJE (Association Initiative Education

de le Jeunesse à l'Environnement ont poursuivi pour la 7^{ème} année consécutive, l'opération Patrouilles Bleues. L'équipage du G.I.P, composé de 2 patrouilleurs a sillonné le secteur est et ouest des calanques en alternance avec le Naturoscope.

Lorsque les conditions météorologiques l'ont permis, entre le 1^{er} juillet et le 2 Septembre et les week-ends de Juin et de Septembre, les Patrouilles Bleues du G.I.P ont comptabilisées 58 journées d'informations en mer.

Les patrouilleurs, sont généralement bien accueilli par les plaisanciers. Leur discours basé sur les enjeux de préservation du milieu naturel et le rappel de la réglementation, a souvent été très apprécié. Ils ont informés durant l'été 1035 bateaux, soit 3 550 personnes. En trois ans, le dispositif s'est amélioré. Entre 2004 et 2007, les animateurs ont sensibilisé 2 fois plus de plaisanciers (de 417 bateaux à 1035 pour cette année). Cette année, d'après nos statistiques, 56 % des usagers informés sont des habitués et 44% se sont rendus dans les

Calanques sans prendre d'information au préalable sur la réglementation auprès d'un organisme.

De plus, les animateurs ont réalisé des comptages de bateaux au mouillage dans chaque calanque afin d'estimer la fréquentation du site classé sur la partie marine. Ces recensements sont également réalisés de manière quotidienne par les Patrouilles du Naturoscope selon une méthode similaire. On constate également l'augmentation considérable du nombre de kayakistes.

Chaque année, le dispositif des Patrouilles Vertes et Bleues élaboré avec tous les partenaires s'est amélioré. La sensibilisation sur terre et en mer a porté ses fruits, la prise de conscience des enjeux de préservation, et du rôle actif des usagers dans ce sens va en s'accroissant.

Néanmoins tout ceci reste insuffisant : les milieux naturels continuent d'être soumis à une forte pression due à la fréquentation, le non respect de la réglementation et les conflits d'usages se développent de manière alarmante dans certaines zones, ce qui souligne la limite de la sensibilisation sans

moyens de police adaptés aux enjeux, notamment en mer.

La coordination et l'animation de la gestion des calanques a pour perspective de se poursuivre pour l'année 2008 notamment de continuer de manière régulière les réunions de propriétaires publics afin de traiter des thèmes comme la mise en place du dispositif de la saison estivale contre les risques incendies ou la politique d'image.

Communication

Les missions du GIP se doivent d'être partagées par tous les acteurs du territoire (usagers, membres du GIP, décideurs, partenaires). La définition du projet de Parc National doit régulièrement être accompagnée d'actions d'information (et de consultation) des différents publics du territoire afin de permettre l'adhésion de la population et des différents acteurs concernés par le projet. Pour l'année 2007, les actions de communication ont été notablement plus importantes que l'année 2006. En outre, l'intégration du GIP au sein du groupe de travail des chargés de communication des Parcs Nationaux de France est un élément marquant dans l'avancée du projet de Parc. Celui-ci a pour but d'échanger des savoir-faire entre Parcs et d'avoir une politique commune de communication nationale et internationale. Deuxième fait marquant, le recrutement d'une chargée de communication a permis de développer la thématique, d'établir un plan de communication et d'entamer sa mise en place.

4.1. Plan de communication

Un plan de communication a été réalisé et validé en Conseil d'administration en juin 2007. Il détaille la mise en place de cette communication globale.

La stratégie de communication distingue 3 principaux types de cibles : les « acteurs parties prenantes », des « acteurs externes » de l'élaboration du projet Parc et le Grand Public. Les messages délivrés à traiter sont la coordination de la gestion et des actions de sensibilisation pour la préservation du site, de l'avancée de Natura 2000 ainsi que des différentes étapes du projet de Parc National. Une sélection d'outils de communication et un calendrier en fonction des différentes échéances sont également précisés.

4.2. Relations presse

Conférences de presse

« Patrouilles vertes »

La communication externe a promu cette année le dispositif estival des Patrouilles Vertes. Réalisée le 5 Juillet 2007, une conférence de presse a lancé la

7^{ème} Campagne de sensibilisation des Patrouilles Vertes. Les retombées médiatiques (radio, presse écrite ; télévision) ont permis d'appuyer le discours des Patrouilleurs sur le terrain.

« Recensement Mérous Nacres Corb »

Le GIP comme chaque année a participé à la cinquième campagne de suivi d'espèces patrimoniales dans la rade de Marseille les 21, 22, 23 septembre 2007 et a contribué à l'organisation de la conférence de presse en partenariat avec la FFESSM et l'Office de la Mer.

« Projet Parc National des Calanques »

Lors d'une conférence de presse, le 18 septembre 2007, tenue en commun avec Guy TEISSIER, Président du GIP et Député Maire des 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements, Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Sénateur Maire de Marseille, Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole s'est engagé officiellement à soutenir le processus de création du parc National des Calanques.

4.3. Communication interne

Lettre d'information électronique

Deux lettres d'information électronique sont parues, une au mois de juillet, la seconde au mois de décembre 2007. Elles ont pour but d'informer le CA, l'AG ainsi que les partenaires de l'actualité du GIP sur des dossiers importants. Cette lettre est un lien entre les acteurs concernés et l'équipe opérationnelle. Elle comprend une dizaine d'articles sur des thématiques de la vie du GIP et de l'avancée de ses projets. La liste de diffusion de cet outil de communication compte une centaine de personnes.

Gestion documentaire

Une refonte du classement des documents papier de travail a été réalisée au mois de février et de mars avec une correspondance dans les fichiers électronique du GIP. Cette nouvelle organisation commune a permis un partage des données.

Egalement, une refonte de la photothèque a été entreprise et se poursuivra l'année prochaine afin d'enrichir cette banque de photos de haute définition et de la compléter sur des thématiques mal représentées.

Revue de presse

L'équipe du GIP se tient au courant régulièrement de l'actualité locale se rapportant aux thématiques du projet de Parc National. Une revue de presse chronologique sera prochainement accessible dans le site internet du GIP, dont la refonte est prévue en 2008.

4.4. Partenariats / actions de communication externes et communes

Action de communication commune

« Agenda Parcs Nationaux de France 2008 »

En partenariat avec les éditions Terre Sauvage, le réseau des Parcs Nationaux de France réalise chaque année un agenda représentant les 9 Parcs Nationaux existants. En début d'ouvrage, une fiche d'identité de chaque territoire est présentée. L'intérieur de l'ouvrage se caractérise par l'alternance de photographies et de dessins à l'aquarelle d'espèces animales et végétales ainsi que de paysages. De même que les missions de création des Parcs de la Guyane et de La Réunion, le Groupement a été intégré au réseau des

Parcs Nationaux pour cette action de communication commune. La diffusion est assurée par Terre Sauvage dans les librairies et magasins au niveau national. 10 000 agendas vendus sont prévus. Chaque Parc est responsable de sa diffusion au sein de leur structure et sur son territoire (Maisons des parcs,...).

Evènements / Expositions

5 juin 2007 : stand à la Journée de l'environnement à Cassis

15 septembre 2007 : tenue d'un stand à Décathlon Bonneveine « Journée Escalade » par les patrouilleurs verts sur la Charte de bonne conduite dans les Calanques.

18 et 19 octobre 2007 : stand aux Rencontres Régionales de l'environnement organisées par l'Agence Régionale Pour l'Environnement

4.5. Partenariat / Echange et réseaux

EDF

Le GIP des Calanques a participé cette année à

l'animation d'une journée de terrain axée sur la sensibilisation sur le milieu naturel pour les employés d'EDF, propriétaire d'une parcelle du site classé des calanques. Ce partenariat s'est concrétisé par la signature d'une convention entre les deux parties et un soutien de la part d'EDF pour le GIP de 5 000 euros pour l'année 2007.

« Septembre en Mer 2007 » : conférence "Projet de Parc National des Calanques – enjeux et protection du littoral"

Chaque année, l'Office de la Mer réunit les acteurs de la Mer autour d'un événement à ampleur régional afin sensibiliser le grand public au monde de la mer.

Le 13 septembre 2007, au centre d'information de l'Office de la Mer, Jean-Marie LAFOND, directeur, a animé une conférence sur le milieu naturel marin des calanques et les enjeux de protection dans le cadre de cet événement.

Université du RREN 2007

L'université d'été du Réseau Régional des gestionnaires d'Espaces Naturels protégés en Provence Alpes Côte d'Azur s'est réunie le 5 et 6 septembre à Cassis et a menée une réflexion autour de la thématique des sports de nature. Cette année, le GIP des Calanques était co-animateur de l'Université qui s'est déroulée sur 2 jours et dont les exposés ainsi que les échanges, les débats et les sorties de terrain ont été retranscrits dans une publication : Cahier technique n°12 « Les espaces naturels sont-ils des terrains de sport ? ».

Réseau des Aires Marines Protégées

Le GIP a participé au premier colloque national sur les aires marines protégées à Boulogne sur Mer du 20 au 22 novembre 2007, organisé par l'UICN et l'Agence des Aires Marines Protégées, ainsi qu'au Forum des Gestionnaires d'AMP du 2 au 5 octobre 2008.

Réseau des Parcs Nationaux de France

Le GIP a intégré le réseau des Parcs Nationaux à travers différentes thématiques dont :

- la communication

- les chartes des Parcs.

Perspectives pour 2008

L'année 2007 a été le renforcement de la thématique communication. La refonte du site Internet dont la consultation a été lancée fin d'année 2007 sera l'outil principal de communication à développer pour l'année 2008. Une plaquette présentant le GIP et ses missions au grand public ainsi que des panneaux d'expositions sont également prévus.

Données, Cartographie

La station SIG du GIP des Calanques est un appui pour toute l'équipe dans la transmission et l'échange d'informations avec les différents acteurs du site.

5.1. Finalisation du DOCOB Tome 1

Ce sont au total 78 cartes thématiques et analytiques qui ont été réalisées dans la perspective de servir d'outil d'aide à la concertation Natura

2000. Pour cela, il a fallu mettre à jour les données SIG existantes, collecter auprès des organismes compétents celles manquantes et créer des géodatabases (naturalistes, administratives, des activités, des réglementations et protections) afin de rendre l'exploitation de ces données plus efficaces.

5.2. Inventaires et recensement des populations de mérours et de grandes nacres (saison 2007)

Une fois les relevés de terrain effectués (automne 2007), les bases de données du GIP sur les inventaires de grandes nacres et de mérours réalisés depuis 2003 ont été alimentées pour rendre compte de l'état des populations suivies. L'intégration des données 2007 au rendu cartographique est prévue pour 2008.

Les données collectées entre 2003 et 2006 ont fait l'objet de deux cartes :

- une concernant les grandes nacres, retranscrivant par secteur et par année, la densité d'individus observés pour 100 m² répartis en quatre classes (les individus juvéniles vivants, les

juvéniles morts, les adultes vivants et les adultes morts) ;
- une dénombrant le nombre de mérous observés par année sur chaque site.

5.3. Projet de Parc National

La fin de l'année a été marquée par le début de la réflexion sur les périmètres potentiels du futur Parc National des Calanques. La définition des espaces à prendre en compte dans le cadre de ce projet s'appuie sur des cartes croisant diverses informations (données environnementales, administratives et d'urbanisme).

5.4. Plan de balisage

Chaque année, le GIP ouvre à la concertation le plan de balisage estival de certains fonds de calanques (Sormiou, Morgiou, En Vau et Port-Pin). Ainsi, ces discussions s'appuient sur des réalisations cartographiques afin de prendre en considération tous les éléments importants à cette réflexion telles que la répartition de certaines biocénoses marines (herbier de Posidonie, et trottoirs à Lithophyllum), les activités

humaines et menaces déjà identifiées pour ces périmètres.

5.5. Opération « Calanques propres 2007 »

Comme chaque année depuis l'existence de cette manifestation, une carte thématique est produite pour appuyer les équipes sur le terrain : répartition des intervenants sur toute la rade de Marseille et localisation des bennes pour récolter les déchets.

5.6. Les patrouilles vertes et bleues

Dans le cadre des activités saisonnières des patrouilles vertes et bleues, des cartes thématiques ont été réalisées suite aux demandes du coordinateur :

- des cartes illustratives pour chaque niveau de risque incendie intégrées aux cahiers de bord des patrouilleurs verts,
- un fond de plan pour reporter les itinéraires effectués par les patrouilleurs bleus.

Bilan financier

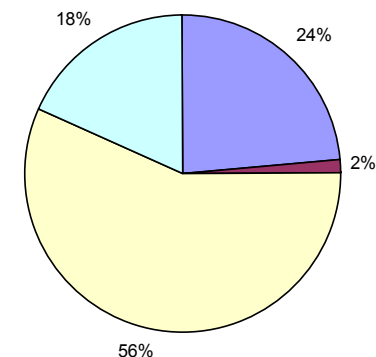
6.1. Organisation

Selon l'article 21 et 22 de la convention constitutive du Groupement, sa comptabilité et sa gestion sont assurées selon les règles de la comptabilité publique par un agent comptable nommé par arrêté du Ministre chargé du Budget. Les dispositions du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié relatives aux établissements publics dotés d'un agent comptable public sont applicables.

Le Groupement est soumis au contrôle de la Chambre Régionale des Comptes.

Par ailleurs, les dispositions du titre II, du décret n° 555-733 du 26 mai 1955 portant codification et aménagement des textes relatifs au contrôle économique et financier de l'Etat et, le cas échéant, du décret n° 53-707 du 9 août 1953 relatif au contrôle de l'Etat sur les entreprises publiques nationales et certains

Répartition des dépenses de fonctionnement pour l'année 2007



■ Dépenses de personnels saisonniers ■ Matériel saisonnier
■ Dépenses de personnels permanents □ Autres dépenses de fonctionnement

organismes ayant un objet d'ordre économique ou social lui sont applicables.

Le Contrôleur d'Etat, nommé auprès du Groupement lors de l'approbation de la Convention constitutive, participe, de droit avec voix consultative, aux instances de décision du Groupement.

Le budget du GIP est approuvé par le Conseil d'Administration un mois au plus tard avant le début de l'exercice correspondant.

Il fixe le montant des crédits destinés à la réalisation des objectifs spécifiques du GIP en distinguant la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Les charges de l'année 2007 se montent à 602 281 euros.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 562 341 euros.

Les dépenses d'investissement se montent à 22 788 euros.

Les recettes budgétaires d'investissement s'élèvent à 35 657 euros.

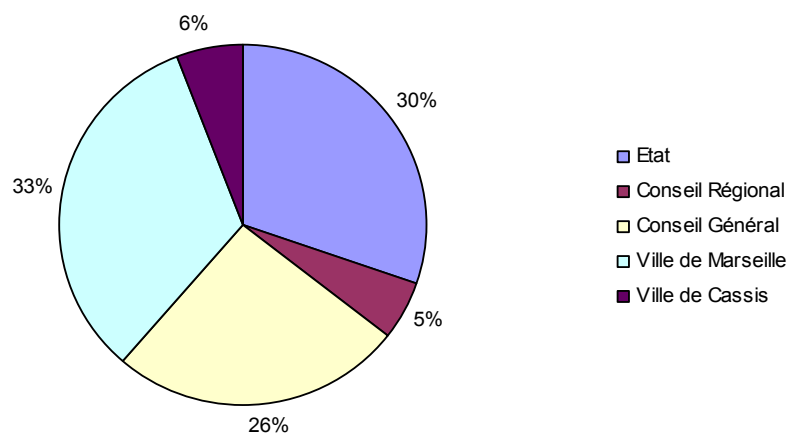
Au 31 décembre 2007, la Trésorerie du G.I.P. était de 287 895 euros, représentant 5,2 mois de dépenses.

Fait marquant de l'année 2007, le budget du personnel a fortement progressé en comparaison de l'année 2006.

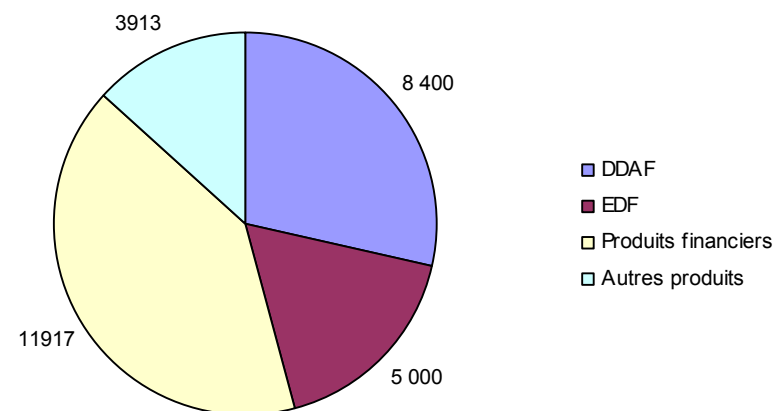
En effet, le pourcentage de la rémunération du personnel en comptant le dispositif Patrouilles vertes et Bleues par rapport aux dépenses de fonctionnement est de 75 %.

Il s'explique par la poursuite des contrats des salariés déjà présents et le recrutement de quatre chargés de mission permanents : un chargé de mission "Coordination et animation de gestion du territoire des Calanques", une chargée de mission "Milieu marin", un chargé de mission « Charte » et une chargée de "Communication" ont pris leur fonction durant l'année.

. Recettes de fonctionnement 2007 : répartition des contributions statutaires et volontaires



Recette de fonctionnement supplémentaires : répartition par contribution 2007 en euros



6.2. Fonctionnement

Les dépenses

Elles couvrent la maintenance et les dépenses courantes d'une structure administrative, les dépenses de personnel et celles liées à :

- la location et à l'entretien des locaux,
- l'acquisition et à l'emploi du petit matériel technique nécessaire à l'exécution du service courant, téléphone, fax, reprographie, papeterie,
- les dépenses du dispositif patrouilleurs (vêtements, location voiture, essence, rémunération du personnel) : environ 140 000 euros. Ce budget a augmenté d'environ 30 000 euros par rapport à 2006 du fait de la poursuite du dispositif jusqu'au 30 septembre au lieu du 10 septembre 2007.
- les dépenses de publication et de communication s'élèvent à 3 700 euros.

Les recettes

La contribution de l'Etat a doublé passant de 70 000 euros en 2006 à 150 000 euros pour l'année 2007. Cette subvention est versée depuis cette année directement par le Ministère de l'Ecologie, auparavant elle était

attribuée par la DIREN PACA. La ville de Cassis a également augmenté sa participation passant de 26 107 à 29 500 euros.

L'ensemble des contributions statutaires s'élève à 495 524 euros et sont représentées dans le graphique fig. 1.

Les recettes de fonctionnement supplémentaires proviennent de l'Agence de l'eau (acompte de 8 400 euros pour le poste milieu marin) et d'EDF (5 000 euros suite à convention de partenariat). La répartition est présentée figure 2.

Le Groupement ne donnant lieu, ni à la réalisation ni au partage de bénéfices, l'excédent éventuel des recettes d'un exercice sur les charges correspondantes, ou l'excédent des charges sur les recettes de l'exercice, sont reportés sur l'exercice suivant.

6.3. Investissement

Les recettes

Les recettes d'investissement pour le GIP s'élèvent à 35 057 euros correspondant à la subvention de la DDAF pour les études Natura 2000 (Inventaire Phyllocladyle, bathymétrie de l'île de Riou, acquisition d'un logiciel de cartographie SIG 3D).

Les dépenses

Elles ont couvert les dépenses relatives à la première partie de l'étude de diagnostic de territoire préalable à la définition du périmètre potentiel du projet de Parc National (21 121 euros) ainsi que le matériel informatique (1 667 euros).